



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de Région
Académique de
l'Enseignement
Supérieur,
de la Recherche
et de l'Innovation
Site de Toulouse
SRAESRI-T

Réf : RDD//2021-150b

Élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Toulouse-Occitanie

Arrêté portant création et composition de la commission électorale

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE, Chancelière des universités

- VU** les articles L. 822-1 et R. 822-9 à R. 822-12 du code de l'éducation relatifs aux œuvres sociales en faveur des étudiants ;
- VU** le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif notamment à l'organisation d'un vote électronique par internet pour les élections 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Il est créé une commission électorale dans le cadre des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires ; cette commission est chargée de veiller au bon déroulement des opérations électorales.

Sont nommés membres de la commission électorale, chargée de veiller au bon déroulement des opérations électorales :

1 - en qualité de représentants de l'administration du centre régional des œuvres universitaires Toulouse Occitanie :

En qualité de	Prénom et Nom	Fonction
Titulaire	Dominique Froment	Directrice générale
Titulaire	Fabienne Rivier-Monribot	Directrice adjointe
Titulaire	Florian Prussak	Directeur de la vie étudiante et de campus
Titulaire	Jane Lugan	Directrice de site
Titulaire	Ludivine Franco	Référente élections
Suppléant	Sarah Ben Bouali	Directrice de site
Suppléant	Francois Mengarduque	Directeur de site
Suppléant	Laurence Guzman	Responsable du service DSE
Suppléant	Vincent Aubouin	Responsable du service affaires juridiques
Suppléant	Stéphanie Desco	Responsable du service accueil et logement

2 - en qualité d'étudiants :

2/2

En qualité de	Prénom et Nom	Représentation Organisation Etudiante
Titulaire	Léo Skalecki	UNI
Titulaire	Océane Ranjeva	Fage - AGEMP
Titulaire	Alexandre Delmaire-Sizes	Union
Titulaire	Ayman Hennia	Yes of Crous (*)
Suppléant	Clélia Bourrie	UNI
Suppléant	France Boyer-Vidal	Fage - AGEMP
Suppléant	Sophie Cadot	Union
Suppléant	Louanne Hauret-Clos	Yes of Crous (*)

(*) En l'absence de représentation locale de l'organisation étudiante ONDE (précédemment ANEE), c'est l'organisation Yes of CROUS, siégeant au conseil d'administration du CROUS Toulouse Occitanie à l'issue des élections de novembre 2018, qui complète la représentation étudiante.

Après enregistrement des listes des candidats, de nouveaux membres pourront être désignés parmi les candidats pour assurer la représentation de chacune des listes enregistrées.

ARTICLE 2 : La présidence de la commission est assurée par la rectrice de région académique ou son représentant. En cas d'empêchement de la rectrice de région académique, la présidence sera assurée prioritairement par le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI), ou par le secrétaire général adjoint de région académique Occitnaie, chef du service régional en charge de l'ESRI ou un membre dudit service.

ARTICLE 3 : La Directrice générale du CROUS de Toulouse Occitanie et le Secrétaire général de la région académique Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23-09-2021

Sophie Béjean

